

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2018

Présents : Mmes AGRAIN, CHABANEL, DUPLAIN, MARTIN, VEISSEIX, VERILLAUD, MM COMTE, DOMINGUEZ, HEIMBOURGER, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, SERRET.

Excusés : M. PIN donne procuration à Mme CHABANEL

Absents : M. TORTEL.

Arrivée à 20h20 de M.PIN

Arrivée à 20h25 de M. LIGNIER

Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

### URBANISME

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité des présents, de ne pas exercer son droit de préemption** sur les parcelles N143 (120 m<sup>2</sup>) 435 rue des fossés et ZI 234 (425 m<sup>2</sup> à détacher des 4625 m<sup>2</sup>) 85 chemin des vernaies.

### PERSONNEL COMMUNAL

#### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION ARCHER – ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents, donne pouvoir à M. le Maire pour signer les contrats** de mise à disposition de personnel, avec l'association ARCHER, pour l'année 2018. La tarification appliquée à chacun de ces contrats s'établira en fonction de la qualification et de la technicité du personnel sollicité. La mise à disposition interviendra à la demande de la collectivité en fonction des besoins de personne des services.

### ECOLE

#### **RYTHMES SCOLAIRES : MODIFICATION ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Un questionnaire a été transmis aux parents afin de connaître leurs points de vue sur le potentiel retour à la semaine à 4 jours. La majorité des retours des parents d'élèves est pour un retour à 4 jours scolaires en argumentant (entre autres) sur la fatigue de l'enfant en fin de semaine. Les enfants de maternelle étant plus impactés que ceux de l'élémentaire.

Toutefois, les enseignants soulignent une meilleure attention et concentration des élèves le matin (d'où l'intérêt des 5 matinées – mercredi compris). Il est de fait, également, que la mise en œuvre des TAP a permis à certains élèves de découvrir des activités qu'ils n'auraient pas connues sans cela, d'autant que sur la commune, un accent tout particulier a été mis sur la qualité des animations (équitation, golf, échec, zumba, arts plastiques, contes, musique...).

Par contre, d'autres éléments peuvent justifier une demande de modification des rythmes scolaires pour un retour à 8 demi-journées réparties sur 4 jours, notamment :

- La difficulté d'organiser les TAP et de trouver des intervenants (difficulté de recruter sur des emplois à 2 heures par semaine) ;
- L'aspect financier (le maintien du fonds d'amorçage octroyé par l'Etat pour compenser partiellement le coût des nouveaux rythmes scolaires n'étant pas garanti) ;
- Les problèmes de repère dans le temps, pour les enfants et les parents (particulièrement pour les maternelles)

- La multiplicité des acteurs dans la prise en charge des enfants sur la journée (tous services périscolaires confondus), moins sécurisant pour l'enfant.

Au vu de tous ces éléments, M. le Maire propose donc le retour à la semaine à 4 jours.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve le retour d'un rythme scolaire à 4 jours** par semaine à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, dit que les horaires des écoles de Charpey et St Didier seront 8h30-11h30 ; 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette délibération sera présentée au corps enseignant et aux parents d'élèves lors du prochain conseil d'école.

## **FINANCES**

### **AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses suivantes** sur le budget principal 2018. Ces dépenses, reportées sur le budget 2018, avaient été initialement budgétées sur l'année 2017 :

- Traverse du village : 9 735.98 € HT soit 11 683.18 € TTC
- Bâtiments communaux (chariot cantine) : 340 €
- Modification simplifiée N°1 du PLU : 3 000 €

### **RPI – ATTRIBUTION 2018**

M. le Maire rappelle que chaque commune gère financièrement ses classes.

Les écoles de Charpey accueillent 146 élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur 6 classes (122 élèves à Charpey et 24 à St Didier).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, adopte l'attribution suivante :**

- 5 840 € (146 enfants x 40 €) pour les fournitures scolaires + le reliquat de 2017 non utilisé à hauteur de 1000 €
- 2 700 € pour les sorties scolaires + le reliquat de 2017 non utilisé à hauteur de 100 €
- 250 € pour le goûter de Noël à prendre dans les commerces locaux ;
- 500 feuilles de papier A4 par élèves soit 146 ramettes, avec respect des consignes du SYTRAD : demande de n'imprimer que les documents nécessaires, imprimer les feuilles reco-verso...

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR (DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX) POUR TRAVAUX A L'ECOLE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT PMR QUAI BUS**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter, au titre de la DETR 2018, l'aide de l'Etat** pour les dossiers suivants :

- Restructuration du complexe scolaire Charpey – St Didier

Coût estimatif de l'opération : 1 200 000 €

Montant de la subvention sollicité : 125 000 €

- Travaux d'aménagement PMR quai bus

Coût estimatif de l'opération : 9 787.60 € HT soit 11 745.12 € TTC

Montant de la subvention sollicité : 2 446.90 € HT soit 25% du montant de l'opération HT

## **DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP**

M. le Maire expose, suite au courrier de l'AMD, la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des maires de Nyons.

Exposé des motifs :

Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître.

Ce qui semblait impossible il y a encore peu de temps pourrait devenir réalité.

Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand Sud Est (paca ET Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser, les pouvoirs publics sur cette situation intenable.

Aussi, suite au congrès départemental de Nyons, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme conscient de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR. Elle propose de porter la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention du gouvernement et de l'Etat afin de peser dans ce débat. Faire évoluer à terme la législation nationale et européenne (convention de Berne) et notamment peser fortement sur « le plan loup » dans l'intérêt prioritaire du pastoralisme et des acteurs professionnels qui, au quotidien, souffrent de la prédation, paraît capital.

« L'ultime appel pour la défense de l'élevage de plein air », validé par l'ensemble du monde syndical agricole, quelle que soit sa sensibilité, ainsi que la contribution de l'USAPR au « plan national d'actions 2018-2023 » permet de prendre toute la mesure des enjeux.

La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales ; c'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est, évidemment, pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans nos communes. Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre, en priorité, les activités humaines.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, apporte son soutien**, à l'appel de l'union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales (USAPR, dont d'ores et déjà de nombreuses communes sont adhérentes dans le grand Sud Est) et qui ont été approuvées par l'Association des Maires et présidents des Communautés de la Drôme et l'ensemble des organisations agricoles représentatives (annexe à la délibération) ;

**Il prend acte de la gravité de la situation** quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration et il rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CONSEILS MUNICIPAUX**

Les prochains conseils auront lieu le mardi 6 et le jeudi 29 mars 2018 à 20h.

### **INAUGURATION NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS D'ALIXAN/BESAYES**

L'inauguration de la nouvelle caserne de Bésayes aura lieu le samedi 27 janvier 2018.

### **TRAVERSE DU VILLAGE**

Valence Romans Agglo souhaite refaire le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'eau assainissement avant que les travaux de la traverse du village ne débutent.

Une réunion doit avoir lieu avec visite sur le terrain afin de présenter et de corriger les plans.

Les frais de branchement au collecteur principal seront de l'ordre de 40 000 € et seront financés par la municipalité, le reste des dépenses sera pris en charge par Valence Romans Agglo.

### **BIBLIOTHEQUE**

L'Assemblée générale est prévue le 2 février 2018 à 20h à la bibliothèque.

### **ECOLE**

Un Conseil d'Ecole extraordinaire est prévu le vendredi 2 février 2018 pour la réorganisation des rythmes scolaires sans les TAP.

### **CHEMIN DES PEINTRES**

Une demande d'amélioration de la salle des Pénitents a été faite : murs à repeindre et éclairage à améliorer. 2 nouvelles communes feront partie du chemin des peintres cette année. (Peyrus et Châteaudouble)

### **COMMISSION CULTURE ET LIEN SOCIAL**

L'après-midi crêpes et jazz aura lieu le 11 mars 2018 avec le groupe Sirocco (Jazz Latino).

### **COMMISSION AMENAGEMENT**

Une réunion est prévue le mardi 13 février 2018 avec la commission Ecole pour la future école de Charpey.

A Charpey, le 22/01/2018

La secrétaire de séance, Séverine Agrain